

L'Édito

Au 1^{er} janvier 2024, l'**Opac du Rhône** changera de nom et deviendra **Deux Fleuves Rhône Habitat**. L'Office adoptera également un nouveau logo que je suis heureux de vous présenter au bas de cet éditorial.

Ce changement d'identité intervient dans le cadre de la création du **Groupe Deux Fleuves** par l'Opac du Rhône et Loire Habitat, bailleur du département de la Loire.

Cette association va permettre à nos deux Offices de se donner plus de capacités pour répondre aux besoins des habitants, construire davantage de logements mais aussi poursuivre la rénovation de notre patrimoine.

En plaçant la qualité de service aux locataires au cœur de notre projet commun, c'est aussi une opportunité de mieux répondre à vos attentes !

“ L'OPAC DU RHÔNE
CHANGE DE NOM MAIS
CONSERVE LE SOUCI
DE PROPOSER DES
SERVICES DE QUALITÉ
À SES LOCATAIRES. ”

Avant ce changement historique pour l'Opac du Rhône, et à l'heure où l'automne s'installe pleinement, ce Op'actus est également consacré à la mise en route du chauffage... et aux bons réflexes à adopter pour optimiser le fonctionnement de vos équipements !

Bonne lecture.

XAVIER INGLEBERT

Directeur général
de l'Opac du Rhône



Le logo actuel



Le nouveau logo
dès janvier 2024



De l'Opac du Rhône à Deux Fleuves Rhône Habitat...

Pour renforcer sa capacité à répondre aux besoins en matière de logement et d'aménagement, l'Opac du Rhône s'est associé avec Loire Habitat, l'Office Public de l'Habitat du département de la Loire, pour créer le **Groupe Deux Fleuves** à partir du 1^{er} janvier 2024.

Symbole de cette union, l'Opac du Rhône deviendra à cette date Deux Fleuves Rhône Habitat et Loire Habitat, Deux Fleuves Loire Habitat.



Georges Ziegler, Président du Département de la Loire et de Loire Habitat, et Christophe Guilloteau, Président du Département du Rhône et de l'Opac du Rhône, entourés de Laurent Gagnaire et Xavier Inglebert, Directeurs Généraux lors de la présentation à la presse du Groupe Deux Fleuves.

Nouveau nom, nouveau logo, mais rien de change pour vous !

Déclinaison du logo du **Groupe Deux Fleuves**, le futur logo de **Deux Fleuves Rhône Habitat** intègre deux barres bleues pour symboliser les deux fleuves, le Rhône et la Loire, et des pastilles de couleur faisant référence aux couleurs historiques des organismes fondateurs, l'Opac du Rhône et Loire Habitat.

Site internet, avis d'échéance, journal d'information... Ce logo remplacera le logo actuel sur tous nos supports dès janvier 2024.

Ces évolutions n'auront aucun impact immédiat sur votre vie quotidienne, vos liens avec les équipes de l'Office ou encore les services proposés.

OP' DÉCOUVERTE

Dans les coulisses de la mise en route du chauffage collectif

Comme chaque année aux alentours du 10 octobre, l'Opac du Rhône a procédé à la mise en route du chauffage pour les plus de 4 900 logements raccordés à un dispositif de chauffage collectif. Cette étape s'étale sur plusieurs jours, le temps que la centaine d'installations montent en puissance.

Dès la fin du mois de septembre, les équipes du service Énergie et équipements de l'Opac du Rhône ont commencé à suivre les prévisions météorologiques afin de pouvoir déclencher la mise en service des chaufferies au bon moment. Une fois la date d'allumage validée, ENGIE Solutions et IDEX, exploitants, ont procédé à la mise en route effective de l'ensemble des équipements. Au-delà du démarrage, ces sociétés sont missionnées par l'Opac du Rhône pour veiller au bon fonctionnement des installations et assurer leur entretien tout au long de l'année.

Bien choisir la date de remise en route : un équilibre entre confort, sobriété énergétique et maîtrise des charges

La loi ne fixe aucune date pour l'allumage du chauffage. C'est l'Opac du Rhône qui prend cette décision sur la base de différents paramètres, notamment les températures extérieures. Les chaufferies sont donc remises en service dès que les températures annoncées se situent en-dessous d'un certain seuil pendant plusieurs jours consécutifs.

Dans un contexte mêlant tarifs élevés de l'énergie, inflation et préoccupations environnementales, chaque jour sans chauffage est une économie réalisée.

Quelles températures règlementaires dans les logements ?

19°C
le jour
(de 5h à 23h)

17°C
la nuit
(de 23h à 5h)



Attention ! Si les températures extérieures remontent, vos radiateurs pourront être tièdes ou froids. Cela ne signifie pas que le chauffage est en panne.

En cas de problème de chauffage,

contactez notre service de dépannage au

04 74 01 03 00 (joignable 24h/24 et 7j/7).



De bonnes habitudes à prendre pour le portefeuille et pour la planète !

↘ Au niveau des radiateurs

- **Dépoussiérez régulièrement vos radiateurs** : la poussière empêche une diffusion optimale de la chaleur.
- **Veillez à ne pas les couvrir et à ne rien mettre devant** (ni objet, ni mobilier) : tout comme la poussière, cela pourrait nuire à la diffusion de la chaleur.
- **Évitez autant que possible les chauffages d'appoint** (électrique, gaz ou pétrole) : ils augmentent vos consommations d'énergie mais également la pollution de l'air intérieur.
- **Coupez le chauffage en cas d'absence de plus de 48h** et positionnez votre thermostat sur hors gel. En cas d'absence plus courte, baissez simplement votre thermostat à 17°C.



↘ Côté aération et fenêtres

- **Même en hiver, aérez votre logement pour chasser l'humidité (15 minutes suffisent)** : un environnement sec est plus facile à chauffer.
- **Dégagez les entrées et sorties d'air des grilles d'aération** : là aussi, vous pourrez ainsi diminuer l'humidité de votre logement.
- **La nuit, fermez volets et rideaux pour conserver la chaleur à l'intérieur**. En journée, ouvrez-les pour faire rentrer la chaleur du soleil.



Simple et peu coûteux, ces gestes du quotidien réduisent immédiatement votre consommation d'énergie sans impacter votre confort !